

Révocation d'un fonctionnaire pour faits syndicaux à La Poste:

Ils ont osé !

■ Yann Le Merrer, secrétaire-adjoint départemental de SUD PTT des Hauts-de-Seine, vient de recevoir sa notification de révocation pour des faits liés à l'activité syndicale et au conflit qui a agité les Hauts-de-Seine au premier semestre 2014 ■ Du jamais vu depuis 1951, date à laquelle deux responsables de la CGT avaient subi une sanction similaire, la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire ■ Pourtant le dossier disciplinaire de Yann ne fait état que de faits liés à son activité syndicale : participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...

La palme d'or de l'hypocrisie revient à.... nos patrons !

Des centaines de syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidiennes pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d'avoir été à leurs côtés dans les luttes. La simple liberté d'information est interdite dans certaines directions, les représentant-es syndicaux-ales n'ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu'un tract. Pourtant les dirigeants de la Poste ont demandé à tous les postières de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d'expression, habillant en parallèle un site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ». Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n'a pas droit de cité dans l'entreprise !



La responsabilité de l'Etat

Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n'a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d'alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs. Même silence des représentant-es de l'Etat au

Conseil d'Administration, instance dans laquelle nos représentant-es font souvent état de la répression anti-syndicale qui s'abat sur les militant-es. Ce gouvernement a une drôle de conception de la liberté d'expression quand il s'agit de l'entreprise tant vantée par le premier ministre.

SUD ne laissera pas faire

Depuis des années La Poste sanctionne sans vergogne les représentant-es syndicaux-ales qui luttent aux côtés des personnels. Elle interdit l'exercice de leur mandat syndical, leur expression, la discussion avec les personnels, la diffusion de leurs revendications. Elle vient de franchir un nouveau palier en révoquant un fonctionnaire

Evidemment nous allons riposter et toutes les voies de recours seront utilisées pour casser cette décision inique. D'ores et déjà nous travaillons sur un référé suspension. En plus de cet aspect juridique, Sud-PTT s'attelle dès maintenant à la construction d'une mobilisation, une mobilisation qui devra s'étendre au-delà des murs de l'entreprise ! Dans ce cadre, le 3 février sera également l'occasion d'exiger la réintégration immédiate de Yann !



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org